

RAPPORT EGALITE FEMMES/HOMMES VILLE DE VALENCIENNES 2023

Préambule

Conformément aux dispositions du décret n°2015-761 du 24 juillet 2015, les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants doivent élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement à la préparation de leur budget.

Ce rapport fait état de la politique des ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. A cet effet, il reprend notamment les données relatives au recrutement, à la formation au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre la vie professionnelle et vie personnelle

Ce rapport constitue un diagnostic de la situation existante au sein de la Ville en vertu des indicateurs précités. Il constituera un document permettant de développer une gestion tendant à accroître encore l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il est également un outil indispensable permettant d'évaluer les actions prévues par le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, élaboré par la collectivité pour la période 2021/2023 et adopté par délibération du Conseil Municipal du 20 juillet 2021 après avis du Comité technique du 7 juillet 2021.

Pour rappel, ce plan d'action s'articule autour des quatre axes suivants :

- 1 Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.
- 2 Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique.
- 3 Favoriser l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie professionnelle et familiale.
- **4** Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

SOMMAIRE

I – EFFECTIFS	
⇒ Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent	
Par filière et par catégorie	page 4 - 5
⇒ Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent à temps complet par quotité de travail	
Toutes filières et par filière	Page 5 - 6 -7
Par catégorie	page 7 - 8
⇒ Nombre d'agents non titulaires occupant un emploi permanent par filière	page 8
II – REPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE	
⇒ Répartition par âge et par sexe des agents titulaires et stagiaire occupant un emploi permanent	page 9
⇒ Répartition par âge et par sexe des agents non titulaires occupant un emploi permanent	page 9
III – ARRIVEES DE PERSONNELS	
⇒ Arrivées de fonctionnaires sur emplois permanents	
Par filière	page 10
IV – TITULARISATIONS – NOMINATION STAGIAIRES – AVANCEMENTS D'ECHELON	N ET DE GRADE
⇒ Titularisations et nominations stagiaire	page 10
⇒ Avancements d'échelon	page 11
⇒ Avancements de grade par filière	page 11
V – ABSENCES	
⇒ Nombre d'agents titulaires et stagiaires absents au moins une journée	page 11
Nombre d'agents non titulaires sur emplois permanents absents au moins une journée	page 12
VI – FORMATION PROFESSIONNELLE	
⇒ Nombre d'agents occupant un emploi permanent ayant participé au moins à une	
action de formation dans l'année	page 12
VII – REMUNERATIONS	
⇒ Salaire brut mensuel moyen – équivalence temps plein par catégorie	page 13 - 14

I - EFFECTIFS

Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent à temps complet en activité

(Stagiaires et titulaires) 624 agents

Par filière

Filière	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Administrative	25	119	144	17,36	82,64
Technique	178	76	254	70,00	30,00
Culturelle	29	49	78	37,18	62,82
Sportive	3	0	3	100,00	
Médico-sociale	0	28	28		100,00
Sociale	0	40	40		100,00
Police	39	8	47	82,98	9,92
Animation	5	25	30	16,66	83,34
TOTAL	279	345	624	44,71	55,29

Les femmes sont en majorité présentent dans les filières administratives (82,64 %), culturelles (62,83 %), animation (83,34) et à 100 % dans les filières médico-sociale et sociale. A l'inverse, les filières techniques et polices sont essentiellement composées d'hommes.

Par Catégorie

Catégorie	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Catégorie A	35	46	81	43,21	56,79
Catégorie B	41	88	129	31,78	68,22
Catégorie C	203	211	414	49,03	50,97
	279	345	624		

Par Catégorie/Par Filière

Catégorie A:81

Catégorie	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Administrative	10	8	18	55,55	44,46
Technique	6	1	7	85,71	14,29
Culturelle	18	17	35	51,43	48,57
Sportive	0	0	0		
Médico-sociale	0	1	1		100,00
Sociale	0	19	19		100,00
Police	1	0	1	100,00	
Animation	0	0	0		

Catégorie B: 129

Catégorie	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Administrative	5	39	44	11,36	88,64
Technique	26	3	29	89,65	10,35
Culturelle	4	18	22	18,18	81,82
Sportive	1	0	1	100,00	
Médico-sociale	0	27	27		100,00
Sociale	0	0	0		
Police	5	0	5	100,00	
Animation	0	1	1		100,00

Catégorie C: 414

Catégorie	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Administrative	10	72	82	12,19	87,81
Technique	146	72	218	66,97	30,03
Culturelle	7	14	21	33,33	66,67
Sportive	2	0	2	100,00	
Médico-sociale	0	0	0		
Sociale	0	21	21		100,00
Police	33	8	41	80,49	19,51
Animation	5	24	29	17,24	82,76

Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent à temps complet par quotité de travail

(Stagiaires et titulaires) 624 agents en activité

Toutes Filières

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	278	320	598	46,49	53,52
De 50 à 90 %	1	19	20	5,00	95,00
90 % et Plus	0	6	6		100,00
	279	345	624	44,71	55,29

La part des hommes (46,49 %) et des femmes (53,52 %) qui exercent une activité à temps plein est sensiblement pareil. Le temps partiel est majoritairement utilisé par le personnel féminin.

Par filière

Administrative: 144 agents

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	24	108	132	18,18	81,82
De 50 à 90 %	0	8	8		100,00
90 % et Plus	1	3	4	25,00	75,00

Technique: 254 agents

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	178	72	250	71,20	28,80
De 50 à 90 %	0	3	3		100,00
90 % et Plus	0	1	1		100,00

Culturelle: 78 agents

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	29	46	75	38,67	61,33
De 50 à 90 %	0	1	1		100,00
90 % et plus	0	2	2		100,00

Sportive: 3 agents

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	3	0	3	100,00	
De 50 à 90 %	0	0	0		
90 % et plus	0	0	0		

Sociale: 40 agents

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	0	36	36		100,00
De 50 à 90 %	0	4	4		100,00
90 % et plus	0	0	0		

Médico-sociale : 28 agents

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	0	27	27		100,00
De 50 à 90 %	0	1	1		100,00
90 % et plus	0	0	0		

Police: 47 agents

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	39	7	46	84,78	15,22
De 50 à 90 %	0	1	1		100,00
90 % et plus	0	0	0		

Animation: 30 agents

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	5	24	29	17,24	82,76
De 50 à 90 %	0	1	1	0,00	100,00
90 % et plus	0	0	0		

Par catégorie

Catégorie A: 81 agents

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	34	41	79	43,04	56,96
De 50 à 90 %	1	5	6	16,66	83,34
90 % et plus	0	0	0		
	<u>35</u>	<u>46</u>	<u>81</u>	43,21	<u>56,79</u>

Catégorie B: 129 agents

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	41	83	124	33,06	66,93
De 50 à 90 %	0	5	5		100,00
90 % et plus	0	0	0		
	41	<u>88</u>	<u>129</u>	32,26	<u>67,74</u>

Catégorie C: 414 agents

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	203	196	399	50,88	49,12
De 50 à 90 %	0	11	11		100,00
90 % et plus	0	4	4		100,00
	<u>203</u>	<u>211</u>	<u>414</u>	49,03	50,97

Nombre d'agents non titulaires occupant un emploi permanent par filière

182 agents

Filière	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Administrative	2	12	14	14,28	85,72
Technique	14	27	41	34,14	65,86
Culturelle	13	12	25	52,00	48,00
Sportive	0	0	0		
Sociale	0	2	2		100,00
Médico-sociale	0	3	3		100,00
Police	0	0	0		
Animation	17	80	97	17,52	82,48
	<u>46</u>	<u>136</u>	<u>182</u>	25,27	<u>74,73</u>

Les femmes sont représentées en majorité dans les filières administratives (85,72%), techniques (65,86), animation (82,48%) et à 100% dans les filières sociales et médico-sociales.

II - REPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE

Répartition par âge et par sexe des agents titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent (645 agents)

Tranche d'âge	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Moins de 25 ans	2	1	3	66,67	33,33
De 25 à 29 ans	8	11	19	42,10	57,90
De 30 à 34 ans	29	27	56	51,78	48,22
De 35 à 39 ans	24	26	50	48,00	52,00
De 40 à 44 ans	32	47	79	40,50	59,40
De 45 à 49 ans	42	48	90	46,67	53,33
De 50 à 54 ans	63	77	140	45,00	55,00
De 55 à 59 ans	41	74	115	35,65	64,35
De 60 à 64 ans	34	32	66	51,51	48,49
De 65 ans et plus	4	2	6	66,67	33,33
	<u>279</u>	345	624		

Les tranches d'âge ou les femmes sont majoritaires sont les suivantes :

- Les femmes âgées de 25 à 29 ans sont plus nombreuses (57,90 %) que les hommes (42,10 %).
- Les femmes âgées de 40 à 44 ans sont plus nombreuses (40,50 %) que les hommes (59,50 %).
- Les femmes âgées de 45 à 49 ans sont plus nombreuses (46,67 %) que les hommes (53,33 %).
- Les femmes âgées de 50 à 54 ans sont plus nombreuses (45,00 %) que les hommes (65,00 %).
- Les femmes âgées de 55 à 59 ans sont plus nombreuses (35,65 %) que les hommes (64,35 %).

Répartition par âge et par sexe des agents non titulaires occupant un emploi permanent (182 agents)

Tranche d'âge	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommos	% Fammas
Moins de 25 ans	11	25	36	Hommes 20.55	Femmes
	11	25	30	30,55	69,45
De 25 à 29 ans	8	22	30	26,27	73,33
De 30 à 34 ans	6	14	20	30,00	70,00
De 35 à 39 ans	6	17	23	26,08	73,92
De 40 à 44 ans	4	20	24	16,66	83,34
De 45 à 49 ans	2	15	17	11,76	88,24
De 50 à 54 ans	3	8	11	27,27	72,73
De 55 à 59 ans	4	9	13	30,77	69,23
De 60 à 64 ans	1	3	4	25,00	75,00
De 65 ans et plus	1	3	4	25,00	75,00
	<u>46</u>	<u>136</u>	<u>182</u>	<u>25,27</u>	<u>74,73</u>

Les femmes sont très largement majoritaires dans toutes les tranches d'âge.

III - ARRIVEES DE PERSONNELS

Arrivées de fonctionnaires sur emplois permanents

25 recrutements

Par Filière

Filière	Hommes	Femmes	TOTAL	%	%
				Hommes	Femmes
Administrative	2	3	5	40,00	60,00
Technique	3	2	5	60,00	40,00
Culturelle	2	4	6	33,33	66,67
Sportive	1	0	1	100,00	
Sociale	0	1	1		100,00
Médico sociale	0	1	1		100,00
Police Municipale	3	0	3	100,00	
Animation	1	2	3	33,33	66,67
	12	13	25	48,00	52,00

IV - TITULARISATIONS – NOMINATIONS STAGIAIRE AVANCEMENTS D'ECHELON ET DE GRADE

Titularisations et stagiaires

	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Agents stagiaires titularisés après stage	7	16	23	30,43	69,57
Nouveaux arrivants directement nommés stagiaires dans l'année 2023	2	0	2	100,00	
Agents contractuels permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année	1	3	4	25,00	75,00
Agents contractuels non permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année	2	1	3	66,67	33,33

Le nombre de femmes stagiaires titularisées après stage est plus nombreux (69,57 %) que les hommes (30,435 %)

Avancements

Avancements d'échelon: 289 agents dont 131 hommes et 158 femmes - Hommes: 45,33 % Femmes: 54,67%

Avancements de grade

39 agents dont 22 hommes et 17 femmes - Hommes : 56,41 % Femmes : 43,59%

Par Filière

Filière	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Administrative	2	7	9	22,22	77,78
Technique	15	3	18	83,33	16,67
Culturelle	0	5	5		100,00
Sportive	0	0	0		
Sociale	0	2	2		100,00
Médico sociale	0	0	0		
Police Municipale	4	0	4	100,00	
Animation	0	1	1		100,00
	21	<u>18</u>	39	53,85	46,15

Les hommes ont bénéficié majoritairement d'un avancement de grade au cours de l'année.

V - ABSENCES

Nombre de fonctionnaires ayant été absents au moins une journée (hors formations, journées de grève et absences syndicales) 548 agents

Motif absence	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Maladie ordinaire	129	206	335	38,51	61,49
Pour maladie professionnelle	1	1	2	50,00	50,00
Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	10	15	25	40,00	60,00
Pour congé de maladie de longue durée	4	14	18	22,22	77,78
Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0	2	2		100,00
Accidents de travail imputables au service	21	15	36	58,33	41,67
Accidents de travail imputables au trajet	2	7	9	22,00	77,78
Maternité		6	6		100,00
Paternité	5	0	5	100,00	
Pour autres raisons (événements familiaux, fonctions électives, concours et examens)	45	65	110	40,90	59,10
_	<u>217</u>	331	<u>548</u>	39,60	60,40

On note un nombre un peu plus important de journées de maladie pour les femmes (61,49 %).

Nombre de contractuels sur emplois permanents absents au moins une journée 93 agents

Motif absence	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Maladie ordinaire	12	48	60	20,00	80,00
Pour maladie professionnelle	0	0	0		
Accidents de travail imputables au service	0	4	4		100,00
Accidents de travail imputables au trajet	0	2	2		100,00
Maternité		4	4		100,00
Paternité	1		1	100,00	
Pour autres raisons (événements familiaux, fonctions électives, concours et examens)		22	22		100,00
	<u>13</u>	<u>80</u>	<u>93</u>	13,98	86,02

VI - FORMATION PROFESSIONNELLE

Nombre total de fonctionnaires et contractuels occupant un emploi permanent ayant participé à au moins une action de formation

344 agents dont 149 hommes et 168 femmes

Catégorie	Hommes	<u>Femmes</u>	TOTAL	% Hommes	%
					Femmes
Catégorie A	<u>17</u>	<u>25</u>	<u>42</u>	40,48	<u>59,52</u>
Catégorie B	<u>26</u>	<u>62</u>	<u>88</u>	<u>29,54</u>	<u>70,46</u>
Catégorie C	<u>113</u>	<u>101</u>	<u>214</u>	<u>52,80</u>	47,20
	<u>149</u>	<u>168</u>	<u>344</u>	43,31	56,69

On constate que les femmes ayant participé à une action de formation pour les catégories A et B est plus importante à l'exception de la catégorie C.

VII -REMUNERATIONS

$\frac{Salaire\ mensuel\ brut\ moyen-Equivalence\ temps\ plein}{\underline{Titulaires}}$

Par catégorie

Catégorie A

Filières	Hommes	Femmes	Ecart en %
Administrative	3515	3636	+3,44
Technique	5998	2441	-59,30
Culturelle	3743	3848	+2,80
Sportive	/	/	/
Sociale	/	3487	1
Médico-sociale	/	3475	1
Police Municipale	4250	/	/
Animation	/	/	/

Catégorie B

Filières	Hommes	Femmes	Ecart en %
Administrative	3177	2862	-9,91
Technique	3266	3120	-4,47
Culturelle	2565	2549	-0,62
Sportive	3825	2859	-25,25
Sociale	/	2842	1
Médico-sociale	/	2475	1
Police Municipale	3745	/	1
Animation	2185	2343	+7,23

Catégorie C

Filières	Hommes	Femmes	Ecart en %
Administrative	2486	2341	-5,83
Technique	2587	2202	-14,88
Culturelle	2249	2360	+4,93
Sportive	3051	/	/
Sociale	/	2404	/
Médico-sociale	/	/	/
Police Municipale	2956	2935	-0,71
Animation	2103	2197	+4,47

Par filière

Filière	Hommes	Femmes	Ecart en %
Administrative	3059	2946	-3,69
Technique	3950	2587	-34,51
Culturelle	2852	2919	+2,35
Sportive	3438	2859	-16,84
Sociale	/	2911	/
Médico-sociale	/	2975	/
Police Municipale	3650	2935	-19,59
Animation	2144	2270	+5,88

Les écarts de salaire constatés pour la filière technique de la catégorie A (- 59,30%) et pour la filière sportive de la catégorie B (- 25,25%) sont justifiés par le faible nombre d'agents « femmes » dans ces deux filières et par le niveau de responsabilité détenu par les agents « hommes ».

L'écart de salaire constaté pour la filière technique de catégorie C (- 14,88%) est justifié par le nombre majoritaire d'agents « hommes » détenant des fonctions d'encadrement de proximité sur des grades du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux alors que les agents « femmes » occupent principalement des fonctions d'agent d'entretien sur des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

A niveau de responsabilité équivalent, les niveaux de rémunération sont donc équivalents entre les femmes et les hommes.

Comment est calculé l'écart salarial

<u>Salaire moyen des hommes - Salaire moyen des femmes</u> X 100 Salaire moyen des hommes